



OFFRE



■ AFG Formation propose 3 formations E-training

Acteur majeur de la formation des professionnels de la gestion d'actifs depuis 20 ans, s'appuyant sur l'AFG dont nous sommes filiale, nous avons développé une expertise unique dans les domaines réglementaire, déontologique et financier et assurons une veille systématique de l'actualité législative et réglementaire.

Pour toutes nos formations en ligne, nous nous appuyons sur la solution technologique développée par notre partenaire technologique.

L'OBJECTIF

Etre en conformité avec les articles 320-23 et 321-150 du règlement général AMF qui oblige les sociétés de gestion à informer et former leurs collaborateurs à l'embauche et très régulièrement par la suite sur la réglementation, les techniques et les méthodes prévention et de détection en matière de LCB-FT.

Etre en conformité avec l'article 4.1 du RD STOR qui impose aux établissements d'organiser et dispenser une formation efficace et complète au personnel chargé de la surveillance, de la détection et de l'identification des opérations suspectes.

Etre en conformité avec les guidelines MIF II/ESMA applicables au 03/01/2018 imposent aux sociétés de gestion de portefeuille et aux prestataires de services d'investissement de veiller à l'actualisation des connaissances et des compétences de collaborateurs pour les collaborateurs fournissant des informations ou des conseils en investissement avec pour objectif une meilleure protection des investisseurs.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Notre solution technologique est adaptée aux rythmes de chacun et aux obligations de tous les acteurs de la gestion d'actifs; elle offre **une solution sécurisée, simple, souple et efficace**.

■ LE PUBLIC

Collaborateurs des sociétés de gestion.

LES PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est demandé.



■ Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT)

La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT) constitue une priorité majeure des différents régulateurs in-ternationaux et nationaux. Les articles 320-23 et 321-150 du règlement général de l'AMF, rap-pelle l'obligation faite aux sociétés de gestion d'informer et de collaborateurs former leurs sur réglementation, les techniques et les méthodes de prévention et de détection en ma-tière de LCB-FT.

■ Abus de marché

L'article 4.1 du RD STOR impose aux établissements d'organiser et dispenser une formation efficace et complète au personnel chargé de la surveillance, de la détection et de l'identification des opérations suspectes.

■ MIF II/ESMA

Les guidelines MIF II/ESMA applicables au 03/01/2018 imposent aux sociétés de gestion de portefeuille et aux prestataires de services d'investissement de veiller à l'actualisation des connaissances et des compétences des collaborateurs fournissant des informations ou des conseils en investissement avec pour objectif une meilleure protection des investisseurs.





MODALITÉS ET TARIFS

La validation des connaissances est confirmée par la **délivrance du "certificat de réussite d'AFG Formation"** dès l'obtention d'un score recommandé d'au moins 90 %.

NOS FORMATIONS E-TRAINING	Nombre d'utilisateurs	Tarifs
LCB-FT	Jusqu'à 10	95 €
 1 livret en ligne, imprimable : 11 thèmes 255 questions : 3 propositions à réponse unique 1 examen final de 50 questions Version anglaise : 130 € par personne 	de 11 à 100	85 €
	de 101 à 500	78 €
	de 501 à 1 000	65 €
	supérieur à 1 000	39 €
Abus de marché	Jusqu'à 10	55 €
■ 1 livret en ligne, imprimable : 6 thèmes	de 11 à 100	50 €
 70 questions : 3 propositions à réponse unique 1 examen final de 30 questions 	de 101 à 500	45 €
	de 501 à 1 000	35 €
	supérieur à 1 000	25 €
MIF II/ESMA	Jusqu'à 10	95 €
 Abrégé des marchés financiers: ouvrage de référence pour la préparation à l'examen de certification AMF Base certification AMF / 364 questions: 3 propositions à réponse unique. Questions validées par l'AMF 	de 11 à 100	85 €
	de 101 à 500	78 €
	de 501 à 1 000	65 €
■ 1 examen final de 70 questions	supérieur à 1 000	39 €
Inscription individuelle		475 €

